

**Conseil Métropolitain
Séance du 22 mars 2019****PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI, Président****DELIBERATION N° 1.1 : EXTENSION A 8 MOIS DE LA PERIODE D'ACTIVITES POUR LES CONCESSIONS DE PLAGE DE BEAULIEU-SUR-MER, CAGNES-SUR-MER ET NICE.**

Etaient présents : M. Christian ESTROSI, M. Louis NEGRE, Mme Isabelle BRES, Mme Colette FABRON, M. Honoré COLOMAS, M. Gérard MANFREDI, M. Xavier BECK, M. Charles SCIBETTA, Mme Françoise MONIER, M. Jean-Paul DALMASSO, M. Fernand BLANCHI, M. Bernard ASSO, M. Jean-François SPINELLI, Mme Janine GILLETTA, M. Philippe PRADAL, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, M. Christian TORDO, M. Rudy SALLES, M. Jean-Marie BOGINI, M. Hervé PAUL, M. Pierre-Paul LEONELLI, M. Antoine VERAN, M. Roger ROUX, Mme Pascale GUIT, M. Stéphane CHERKI, M. Henri GIUGE, M. Jean-Paul FABRE, M. Bernard CORTES, M. Roger MARIA, M. René CLINCHARD, M. Richard LIONS, M. Jean-Pierre ISSAUTIER, M. Philip BRUNO, M. Gérard STEPPEL, Mme Nadia LEVI, M. Hervé SPIELMANN, M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Anne SATTONNET, Mme Claude BRUN, M. Emile TORNATORE, M. Patrick ALLEMAND, Mme Dominique BOY-MOTTARD, M. Marc-André DOMERGUE, M. Benoît KANDEL, Mme Martine MARTINON, M. Gaël NOFRI, M. Bernard BAUDIN, Mme Micheline BAUS, Mme Amélie DOGLIANI, M. Jean-Michel GALY, Mme Catherine MOREAU, Mme Laurence NAVALESI, M. Richard PAPAIZIAN, Mme Marie-Dominique RAMEL, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Olivier ROBAUT, M. Robert ROUX, Mme Anne-Laure RUBI, Mme Christiane AMIEL-DINGES, Mme Marcelle CHANVILLARD, Mme Marie-Madeleine CORBIERE, M. Patrick GUEVEL, Mme Corinne GUIDON, M. Richard LEMAN, Mme Danielle HEBERT, M. Marcel VAIANI, M. Michel MONTAGNAC, Mme Marie-Christine LEPAGNOT, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Mme Marie-Christine ARNAUTU, M. Olivier BETTATI, M. Joseph CALZA, Mme Liliane CARREAU, M. Paul CUTURELLO, M. Fabrice DECOUPIGNY, Mme Christine DOREJO, Mme Célia GEORGES, M. Jean-Marc GIAUME, M. Alain FRERE, M. Joseph SEGURA, Mme Martine OUAKNINE, M. Jean-Michel MAUREL.

Etaient absents ou excusés : M. Guillaume ARAL, Mme Martine BARENGO-FERRIER, Mme Josiane BORGOGNO, Mme Emmanuelle BIHAR, M. Angelin BUERCH, M. André CHAUVET, Mme Catherine CHAVEPEYRE-LUCCIONI, M. Pierre-Paul DANNA, M. Jacques DEJEANDILE, Mme Patricia DEMAS, M. Jean-François DIETERICH, M. Loïc DOMBREVAL, Mme Pascale FERRALIS, M. Jean-Luc GAGLIOLO, M. Claude GUIGO, Mme Murielle MOLINARI, M. Henri REVEL, M. Jean-Michel SEMPÈRE, M. Jean THAON, M. Maurice ALBERTI a donné pouvoir à Mme Micheline BAUS, Mme Andrée ALZIARI-NEGRE a donné pouvoir à Mme Martine MARTINON, M. Jean-Marie AUDOLI a donné pouvoir à M. Antoine VERAN, M. Gérard BAUDOUX a donné pouvoir à M. Robert ROUX, Mme Paule BECQUAERT a donné pouvoir à M. Hervé PAUL, Mme Marine BRENIER a donné pouvoir à Mme Anne-Laure RUBI, M. Paul BURRO a donné pouvoir à M. Jean-Marie BOGINI, M. José COBOS a donné pouvoir à Mme Amélie DOGLIANI, Mme Maty DIOUF a donné pouvoir à Mme Nadia LEVI, Mme Denise FABRE a donné pouvoir à M. Pierre-Paul LEONELLI, M. Alexandre FERRETTI a donné pouvoir à M. Jean-Paul FABRE, M. Olivier GUERIN a donné pouvoir à Mme Christiane AMIEL-DINGES, Mme Christine JACQUOT a donné pouvoir à Mme Corinne GUIDON, Mme Gisèle KRUPPERT a donné pouvoir à Mme Isabelle BRES, Mme Brigitte LIZEE-JUAN a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNARD, M. Franck MARTIN a donné pouvoir à Mme Françoise MONIER, Mme Joëlle MARTINAUX a donné pouvoir à Mme Laurence NAVALESI, Mme Nicole MERLINO-MANZINO a donné pouvoir à M. Bernard BAUDIN, Mme Véronique PAQUIS a donné pouvoir à Mme Janine GILLETTA, M. Simon PEGURIER a donné pouvoir à Mme Anne SATTONNET, Mme Agnès RAMPAL a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique RAMEL, M. Philippe ROSSINI a donné pouvoir à Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Philippe SOUSSI a donné pouvoir à Mme Catherine MOREAU, M. Christophe TROJANI a donné pouvoir à M. Roger ROUX, M. Gérard VANDERBORCK a donné pouvoir à Mme Marie-Christine ARNAUTU, M. Gilles VEISSIERE a donné pouvoir à M. Richard PAPAIZIAN, M. Auguste VEROLA a donné pouvoir à M. Xavier BECK, Mme Christelle D'INTORNI a donné pouvoir à M. Michel MONTAGNAC, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM a donné pouvoir à M. Richard LEMAN.

Secrétaire : Monsieur Gaël NOFRI.

Au cours de cette séance, le conseil métropolitain s'est prononcé sur le dossier suivant :

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN

<i>Séance du 22 mars 2019</i>	N° 1.1
<u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Louis NEGRE - Président délégué	
<u>COMMISSION(S)</u>° : 8 - ENVIRONNEMENT, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	
<u>OBJET</u> : EXTENSION A 8 MOIS DE LA PERIODE D'ACTIVITES POUR LES CONCESSIONS DE PLAGE DE BEAULIEU-SUR-MER, CAGNES-SUR-MER ET NICE.	

Le conseil métropolitain réuni en séance publique,

Après audition de la commission compétente,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-41-3, L.5217-1 et L.5217-2,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles R2124-17 à 19,

Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

Vu le décret en date du 10 février 2012 portant classement de la commune de Nice comme station tourisme,

Vu le décret en date du 4 septembre 2012 portant classement de la commune de Beaulieu-sur-Mer comme station tourisme,

Vu le décret en date du 5 novembre 2015 portant classement de la commune de Cagnes-sur-Mer comme station tourisme,

Vu la délibération 24.1 du conseil métropolitain du 28 juin 2018 approuvant la transformation de l'Office du Tourisme et des Congrès de Nice en Office de Tourisme Métropolitain,

Vu la délibération 24.1 du conseil métropolitain du 21 décembre 2018 établissant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de l'Office de tourisme métropolitain,

Vu la délibération 24.2 du conseil métropolitain du 21 décembre 2018 relative au classement de l'Office du Tourisme Métropolitain en catégorie 1,

Considérant que, conformément à la circulaire du 1^{er} février 2017, l'Office du Tourisme et des Congrès de Nice, classé en catégorie 1, bénéficiera d'une procédure simplifiée pour l'élargissement de son classement catégorie 1 à l'échelle métropolitaine,

Considérant que l'Office du Tourisme et des Congrès de Nice a obtenu le classement en catégorie 1 par arrêté du préfet en date du 4 mai 2018,

*Séance du 22 mars 2019*Acte exécutoire au 27 mars 2019
N° ~~106~~-200030195-20190322-15445_1-DE**OBJET : EXTENSION A 8 MOIS DE LA PERIODE D'ACTIVITES POUR LES CONCESSIONS DE PLAGE DE BEAULIEU-SUR-MER, CAGNES-SUR-MER ET NICE.**

Considérant que les conventions fixant les règles de l'organisation de la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » ont été établies pour les communes de Beaulieu-sur-Mer et Cagnes-sur-Mer,

Considérant qu'avec ses étés chauds et ses hivers doux caractéristiques du climat méditerranéen, la Côte d'Azur est l'une des régions les plus ensoleillées de France ce qui permet de mieux rentabiliser les équipements touristiques,

Considérant la fréquentation touristique importante des plages de Nice, Beaulieu-sur-Mer et Cagnes-sur-Mer tout au long de l'année ce qui permet un allongement de la saison touristique touchant d'autres clientèles (séniors par exemple),

Considérant que l'aéroport de Nice accueille 13,50 millions de voyageurs par an,

Considérant la capacité d'accueil totale en hébergements marchands du département qui est de 150 000 lits dont 46% de la capacité hôtelière est classée en 4 ou 5 étoiles, dont une grande partie sur le littoral,

Considérant qu'un tiers de la capacité se situe dans la Métropole Nice Côte d'Azur,

Considérant que plus d'un séjour sur deux a lieu en dehors des mois d'été,

Considérant que 11 millions de touristes séjournent dans le département 6,3 nuits en moyenne, soit 70 millions de nuitées,

Considérant l'intérêt touristique et économique d'une ouverture des plages sur une période supérieure à 6 mois.

Considérant que le classement station de tourisme reconnaît l'excellence de la destination,

Considérant que cette délibération doit précéder l'ouverture des enquêtes publiques préalables à l'attribution de la concession,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

1°/ - autorise monsieur le Président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à solliciter auprès des services de l'Etat une ouverture à 8 mois pour les concessions de plage de Beaulieu-sur-Mer, Cagnes-sur-Mer et Nice,

Séance du 22 mars 2019

Acte exécutoire au 27 mars 2019
N° ~~106~~-200030195-20190322-15445_1-DE

OBJET : EXTENSION A 8 MOIS DE LA PERIODE D'ACTIVITES POUR LES CONCESSIONS DE PLAGE DE BEAULIEU-SUR-MER, CAGNES-SUR-MER ET NICE.

2°/ - autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Madame Dominique ESTROSI-SASSONE et messieurs Christian ESTROSI et Philippe PRADAL ne prennent pas part au vote

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT,
Christian ESTROSI**